



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-130

PUBLIÉ LE 28 MAI 2026

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher /

R24-2026-05-28-00003 - Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-CSU-0014

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Coeur de Bourges dans le Cher (4 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale du Cher

R24-2026-05-28-00003

Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-CSU-0014 modifiant
la composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier Jacques Coeur
de Bourges dans le Cher

ARRETE

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges dans le Cher

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2024-DG-DS18-0001 du 2 janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à Monsieur Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher ;

VU l'arrêté n°2025-DD18-PPSMS-CSU-0023 du 18 décembre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges dans le Cher.

VU la délibération du Conseil municipal n°V_DEL2026_022 du 9 avril 2026 nommant M. Yann GALUT, Maire de Bourges et Madame Magali BESSARD,

représentante de la commune de Bourges, au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges.

VU la délibération du Conseil communautaire de Bourges Plus n°AC_DEL2026_060 du 6 mai 2026 nommant Monsieur Urbain NTARUNDENGA et Monsieur le Docteur Olivier MICHEL, représentants de Bourges Plus, au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges.

VU le courrier du 27 mai 2026 nommant Monsieur Raymond OURY, Président du Comité départemental olympique et sportif du Cher, représentant des usagers désigné par le Préfet du Cher, au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU le courrier du 28 mai 2026 nommant Monsieur Achille CASSIOT, Président du syndicat des internes du Centre-Val de Loire, personnalité qualifiée désignée par la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val-de Loire, au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges

I- Membres avec voix délibérative :

En qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Yann GALUT, maire de la commune de Bourges ;
- Madame Magali BESSARD, représentante de la commune de Bourges ;
- Monsieur Urbain NTARUNDENGA et Monsieur le Docteur Olivier MICHEL, représentants de l'établissement public de coopération intercommunale Bourges Plus ;
- Madame Marie-Line CIRRE, représentante du conseil départemental du Cher.

En qualité de représentants du personnel :

- Monsieur le docteur Alexandre OLIVE-DEAM et Monsieur le docteur Firas EASY représentants de la commission médicale d'établissement ;

- Madame Béatrice GIBOT (CFDT) et Madame Armelle PARIS (CGT), représentantes désignées par les organisations syndicales ;
- Madame Sandie LUCASSEAU, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques.

En qualité de personnalités qualifiées :

- Monsieur Achille CASSIOT et Monsieur le docteur Dominique ENGALENC, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Monsieur Raymond OURY, Président du comité départemental olympique et sportif du Cher et Madame Dulcinia DAMAS (Association Caramel), représentants des usagers désignés par le Préfet du Cher ;
- Madame Annie MORDANT (UFC que choisir), personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Cher.

II- Membres avec voix consultative :

- Le vice-président du directoire du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Cher ;
- Monsieur François CORMIER-BOULIGEON, député de la circonscription du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;
- Madame Marie-Pierre RICHER, sénatrice de la circonscription du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;
- Monsieur Jean-Yves LAURENT, représentant des familles des personnes accueillies dans les USLD ou en EHPAD.
- Monsieur Laurent PABIOT, Maire de Sancerre et Président du Conseil de Surveillance du Centre hospitalier de Sancerre.

ARTICLE 2 : Le mandat des intéressés prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4 : Le directeur du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges et le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département du Cher.

Fait à Bourges, le 28 mai 2026
Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire
Le directeur départemental du Cher,
Signé : Jean-Charles ROCHARD

Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-CSU-0014 enregistré le 28 mai 2026